HAUT CONSEIL
pour le CLIMAT

Dangers climatiques



La France face à ses responsabilités

Rapport annuel grand public
Novembre 2026

L'été 2026 a été le plus chaud jamais enregistré en France depuis le début du XXe siècle.
Il a rappelé que **le changement climatique expose la population, les infrastructures et les écosystèmes à des risques majeurs.**
Les retards dans les politiques d'adaptation au changement climatique ne font qu'accroître notre vulnérabilité.

Face aux dangers climatiques, la protection de la population dépend de notre capacité à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, à adapter notre société au changement climatique et à contenir l'augmentation des pertes et dommages.

Renforcer l'action climatique est donc urgent pour protéger les populations.

Pourquoi est-il urgent de renforcer l'action climatique ?

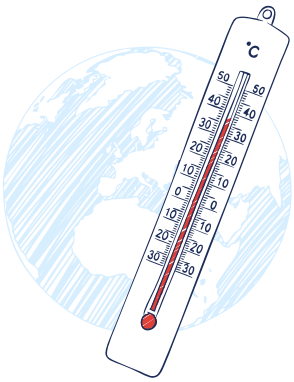
Sans action climatique suffisante, la population française subit les effets :

- **du changement climatique et des événements climatiques extrêmes** (vagues de chaleur terrestres et marines, sécheresse des sols, incendies, pluies extrêmes, inondations, cyclones, élévation du niveau de la mer…) ;
- **de la dépendance aux énergies fossiles** qui l'expose à la hausse des prix et aggrave la précarité.

Le réchauffement entraîne une augmentation rapide des risques climatiques et des dommages

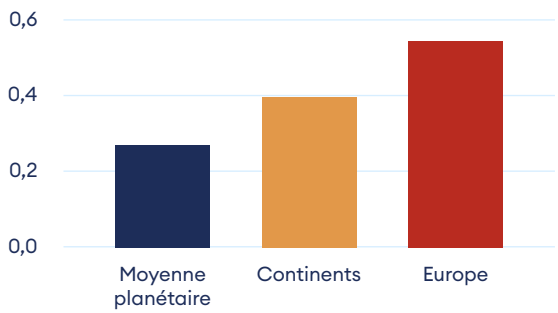
+1,4 °C : c'est le niveau de **réchauffement planétaire** atteint en 2025 par rapport à la période préindustrie

+1,9 °C : c'est le n de **réchauffement attei en France** en 2025 par rapport à la période préindustrielle.



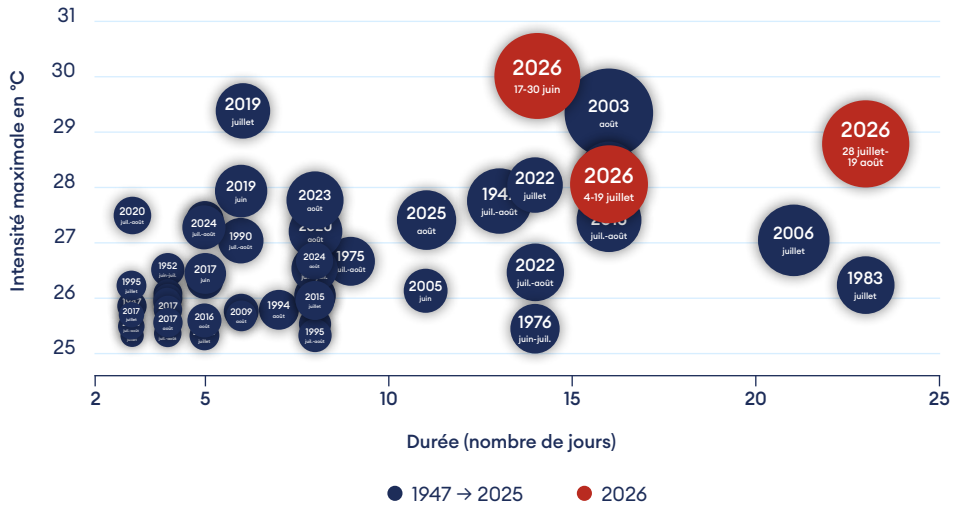
LE RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE SE POURSUIT À UN RYTHME RAPIDE ET L'EUROPE EST LE CONTINENT QUI SE RÉCHAUFFE LE PLUS VITE

Rythme de réchauffement 1996-2025
(°C par 10 ans)



Source : figure adaptée du rapport *European State of the Climate*, 2025

EN FRANCE, LE NOMBRE DE VAGUES DE CHALEUR S'ACCÉLÈRE DEPUIS LES ANNÉES 2000



Chaque bulle représente une vague de chaleur.

- Plus la **bulle est haute**, plus l'épisode était **intense** (température maximale atteinte).
- Plus sa **taille est importante**, plus l'épisode était **sévère** (chaleur accumulée sur l'ensemble de l'épisode).

De mai à octobre 2026 en France : un enchaînement inédit d'événements climatiques extrêmes

La période mai-octobre 2026 a été la plus chaude jamais enregistrée en France depuis le début du XX[e] siècle, avec des vagues de chaleur **inédites** par leur durée et leur intensité, une sécheresse des sols et de nombreux incendies d'une ampleur **sans précédent**, des températures océaniques jusque-là jamais observées. Ont ainsi été constatés :

- un nombre exceptionnel de 53 jours de vagues de chaleur (Météo-France) ;
- 76 000 hectares de forêts brûlés ;
- plus de 8 000 décès en excès entre le 24 mai et le 20 août en France hexagonale (selon les estimations non consolidées de Santé publique France publiées le 16 septembre).

Le Haut conseil pour le climat (HCC) a formulé des recommandations notamment pour :

- adapter en priorité les établissements de santé, sociaux, médico-sociaux et d'enseignement aux épisodes de fortes chaleurs ;
- intégrer des critères de décence des logements face aux fortes chaleurs et renforcer la prise en compte du confort d'été dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) ;
- développer l'accès gratuit à des lieux publics frais (espaces ombragés, végétalisés, ventilés, rafraîchis ou climatisés, ou baignades surveillées) lors des canicules.



Sans action climatique additionnelle à l'échelle mondiale, le réchauffement atteindrait en 2100 environ +3 °C au niveau mondial et +4 °C en France métropolitaine.

Dans ce scénario de projection, en moyenne, le nombre de jours de vague de chaleur serait multiplié par 3 à l'horizon 2030, par 5 à l'horizon 2050 et par 10 à l'horizon 2100 (en France métropolitaine, par rapport à la période de référence 1976-2005).

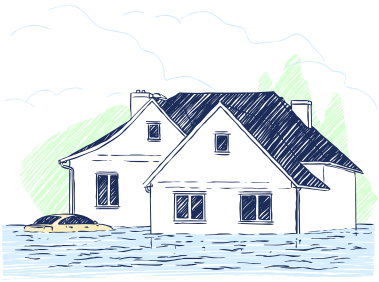
Face à ces événements climatiques extrêmes, les populations et les infrastructures sont inégalement exposées et vulnérables. L'***exposition*** aux extrêmes climatiques dépend, par exemple, de la localisation (zone inondable, zone à risque d'éboulement…). La ***vulnérabilité*** dépend de conditions de santé, sociales et économiques (l'âge, l'état de santé, l'isolement, les conditions de travail…).

LES OUTRE-MER SONT FORTEMENT EXPOSÉS AUX ALÉAS CLIMATIQUES

Des cyclones pouvant combiner vents extrêmes, pluies intenses, houles et submersion… les territoires d'outre-mer sont particulièrement exposés aux événements climatiques extrêmes liés aux perturbations du cycle de l'eau, qui comprennent aussi des sécheresses. Ceux-ci peuvent causer des dommages considérables aux personnes et aux infrastructures : habitations détruites, infrastructures effondrées, réseaux d'eau, de transport et d'énergie coupés, bouleversement des services publics essentiels, perte de couverts forestiers et de sols agricoles essentiels au cycle de l'eau, etc.

LES IMPACTS DE CES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES EXTRÊMES S'AGGRAVENT ET ENTRAÎNENT DES PERTES ET DOMMAGES IRRÉVERSIBLES

Le réchauffement futur dépendra de l'ensemble des émissions mondiales de gaz à effet de serre à venir et se poursuivra tant que la *neutralité carbone* ne sera pas atteinte, avec des impacts de plus en plus importants sur :



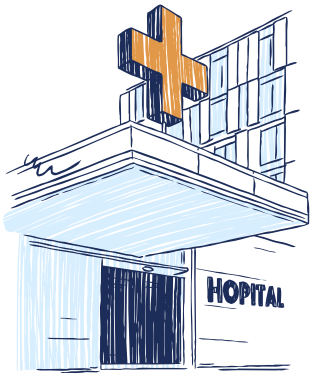
Les infrastructures et les bâtiments

Retrait-gonflement des argiles, dommages causés par les inondations, les submersions marines ou les incendies



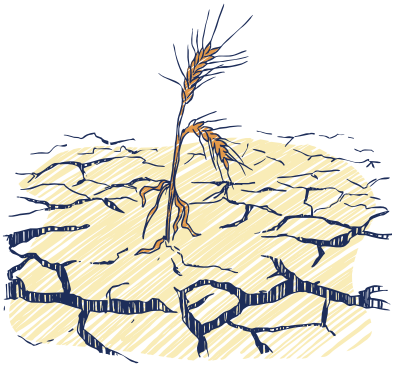
Les écosystèmes

Feux de forêt, mortalité des arbres, sécheresse des sols, assèchement des zones humides, mortalité des coraux et des espèces marines



La santé humaine

Surmortalité pendant les vagues de chaleur, risques pour la santé des nouveau-nés, transmission de maladies tropicales, impacts sur la santé mentale



L'agriculture Baisse des rendements et de la qualité des cultures, maladies des animaux d'élevage et des cultures, dégradation accrue des sols et des ressources en eau



L'eau Réduction de la quantité disponible, renforcement des extrêmes (sécheresses et précipitations intenses), dégradation de la qualité de l'eau, salinisation des nappes du fait de la montée de la mer, recul des glaciers

Pourquoi est-il urgent de sortir des énergies fossiles ?

Transports, bâtiments, industrie… pratiquement tous les secteurs dépendent encore fortement des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Près de 60 % de notre consommation d'énergie provient encore des énergies fossiles, même si la production d'électricité est décarbonée en France à hauteur de 94 %.

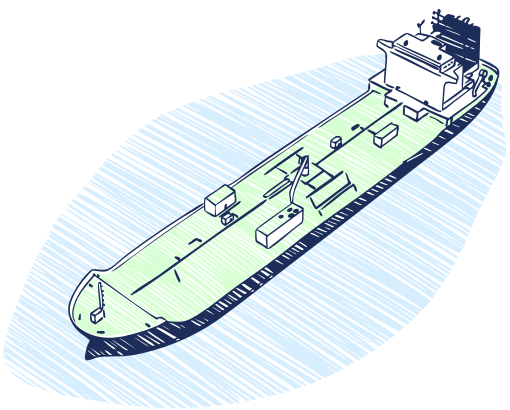
Les énergies fossiles sont responsables de 65 % des *émissions brutes* de gaz à effet de serre en France en 2024. Réduire leur usage est donc indispensable pour atteindre la neutralité carbone.

Par ailleurs, cette dépendance rend la France plus vulnérable aux conflits géopolitiques et expose les ménages à la hausse des prix.

SORTIR DES ÉNERGIES FOSSILES POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ ET LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE

Les énergies fossiles sont liées à 13 conflits majeurs depuis 70 ans, qui ont fait des millions de victimes et des dommages considérables.

La France importe l'essentiel de son pétrole et de son gaz, ce qui la rend vulnérable aux tensions géopolitiques et pèse sur sa balance commerciale. En avril 2025, la facture énergétique liée aux importations d'énergies fossiles s'élevait à près de 65 Md€ sur une année glissante.



Par ailleurs, la volatilité des prix de l'énergie affecte l'activité économique. Les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans la mesure où elles réduisent la dépendance aux énergies fossiles importées, protègent l'économie française.

Les « pertes et dommages », qu'est-ce que c'est ?

Les pertes et dommages désignent les effets négatifs, réels ou potentiels, du changement climatique qui surviennent malgré les efforts d'atténuation et d'adaptation, ou en l'absence de tels efforts (source : Giec). Par exemple : surmortalité, dégradation de la santé des personnes et des écosystèmes, pertes de récolte agricole, discontinuités dans la scolarité des enfants, pertes économiques.

Ces pertes et dommages creusent les inégalités, sapent les droits humains et questionnent l'habitabilité de certains territoires.

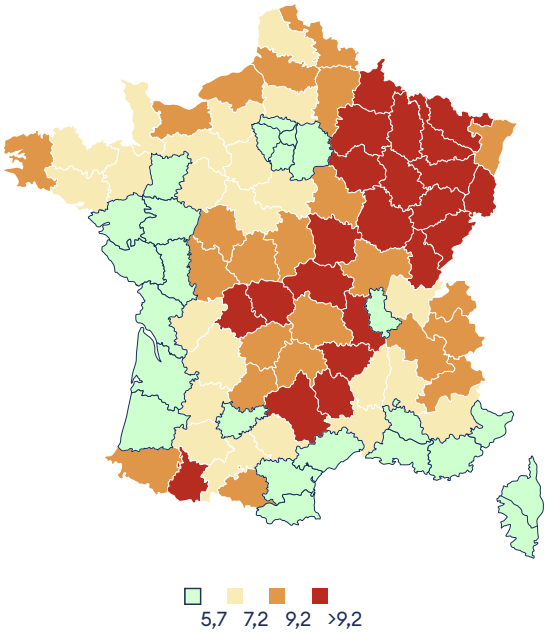
SORTIR DES ÉNERGIES FOSSILES POUR PROTÉGER LES MÉNAGES DE LA HAUSSE DES PRIX

Face à la récurrence des chocs pétroliers, maintenir une dépendance aux énergies fossiles peut générer une aggravation de la précarité pour les ménages les plus contraints.

La fermeture du détroit d'Ormuz en février 2026 a conduit à une augmentation du prix du gaz et du pétrole qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages dépendants des consommations fossiles (par exemple, la voiture thermique). La montée des prix à la pompe a significativement amputé les revenus du premier décile. Cette crise aggrave la précarité énergétique et peut générer une hausse des coûts de production agricole (engrais, carburants), qui se répercute sur la précarité alimentaire et contribue à l'augmentation des inégalités et de la pauvreté.



Ménages en précarité énergétique logement par département, en 2022, en %

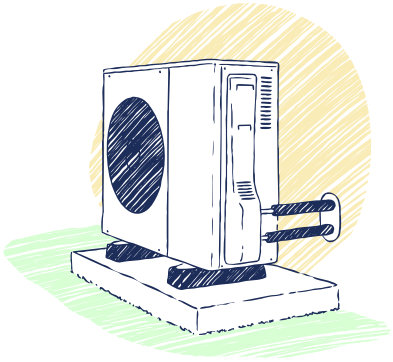


Donnée non disponible pour les territoires d'outre-mer

Source : HCC, ANCT, ONPE et Anah

Soutenir les ménages précaires grâce à des aides ciblées est nécessaire et doit être accompagné d'un soutien à l'accès aux alternatives décarbonées (véhicules électriques, mobilité active, pompes à chaleur, rénovation énergétique).

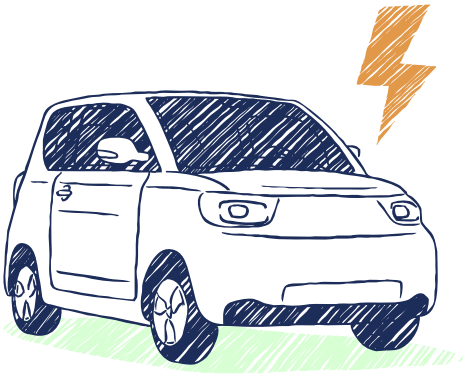
Le Haut conseil pour le climat appelle à une feuille de route claire de sortie des énergies fossiles qui engage tous les secteurs : fin des subventions aux fossiles, sobriété, électrification des usages, réseaux de chaleur, ***signaux-prix*** favorables aux énergies bas-carbone, rénovation thermique…



Face aux dangers climatiques, la France doit agir sur trois fronts

1. Atténuer

- Réduire les émissions brutes de gaz à effet de serre et renforcer les ***puits de carbone*** pour éviter les impacts irréversibles du changement climatique. Cela implique de sortir des énergies fossiles et de développer des solutions bas-carbone, accessibles à tous.
- **Pourquoi la France et l'Europe ont-elles intérêt à poursuivre leur action climatique ?** Chaque dixième de degré de réchauffement supplémentaire augmente la fréquence, l'intensité et la durée d'événements extrêmes ; donc chaque tonne d'émissions de gaz à effet de serre évitée compte. Nous avons encore la capacité de limiter l'ampleur du changement climatique. L'Europe et la France peuvent mettre fin à leur contribution au réchauffement planétaire en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre pour protéger les populations, les écosystèmes et l'économie.



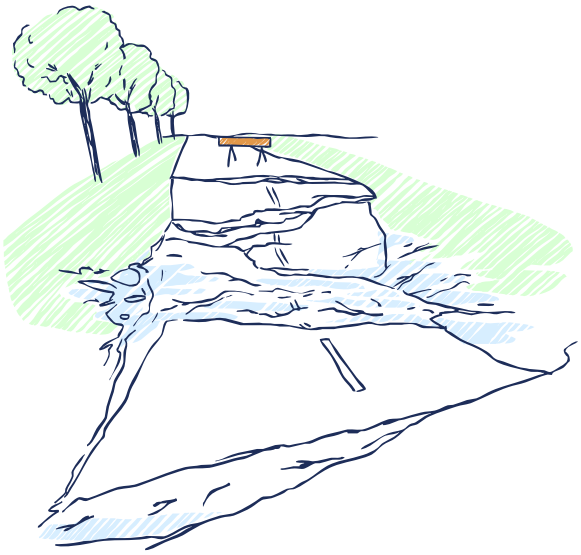


2. Adapter

- Se préparer aux effets du réchauffement, car la France entre dans une zone de dangers climatiques croissants et il est toujours moins coûteux de prévenir les risques que de réparer les dommages.
  Cela implique d'anticiper les besoins d'adaptation de nos sociétés et faire évoluer les écosystèmes pour leur permettre de faire face aux évolutions rapides du climat en construisant des trajectoires d'adaptation.

3. Contenir l'augmentation des pertes et dommages

- Les pertes et dommages doivent être anticipés et pris en charge lorsque les impacts du changement climatique ne peuvent plus être évités ou réduits, car l'on atteint des limites d'adaptation. Cela passe aussi par la veille, l'alerte précoce et la gestion de crise, par exemple lors des canicules.
  Cela implique de mieux anticiper, par la connaissance des risques, des expositions et des vulnérabilités, les conséquences des événements extrêmes et de prévoir les moyens nécessaires pour reconstruire différemment, de manière résiliente, et accompagner les populations touchées.



Les émissions de la France ne baissent pas assez vite

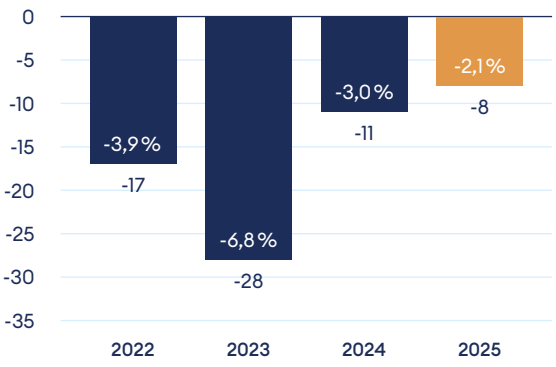
Les émissions territoriales brutes de la France ont baissé de 22 % entre 2015 et 2025, et de 34 % depuis 1990.

La baisse des émissions entre 2015 et 2024 est portée très majoritairement par des leviers technologiques (efficacité énergétique, substitution de combustibles, décarbonation des vecteurs), alors que la réduction de la demande (sobriété dans les transports, les bâtiments et les régimes alimentaires) reste largement sous-exploitée.

Une réduction des émissions moins importante en 2025 qu'en 2024

En 2025, les émissions de gaz à effet de serre de la France ont diminué de 2,1 %, contre 3 % l'année précédente. Les baisses d'émissions sont en partie liées à une baisse d'activité économique (baisse d'activité dans des secteurs émetteurs comme l'industrie et l'élevage).

Rythme de baisses interannuelles des émissions brutes depuis 2022



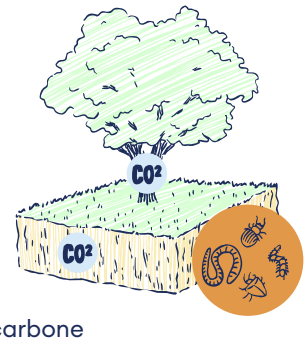
Note : la baisse d'émissions en 2025 est une pré-estimation.

Source : Citepa, 2026, données Secten

UNE ACCÉLÉRATION NÉCESSAIRE DE LA DÉCARBONATION

Comme le rythme actuel de décarbonation est insuffisant, l'effort de réduction des émissions est reporté de fait sur les années 2026, 2027 et 2028.

Pour respecter le troisième budget carbone (2024-2028), le rythme doit s'accélérer et au moins doubler par rapport à 2025.



UN PUITS DE CARBONE FORTEMENT FRAGILISÉ, À RESTAURER

Les puits de carbone (forêts, sols et tourbières) jouent un rôle essentiel pour viser la neutralité carbone en 2050, car ils absorbent et stockent le carbone.

Depuis 2015, sous l'effet des sécheresses successives et des attaques parasitaires, le puits de carbone forestier s'est fortement dégradé et reste particulièrement fragile.

Cela souligne notamment l'importance :

- de l'adaptation des forêts au changement climatique pour permettre leur robustesse et leur capacité à faire face à des risques multiples (incendies, ravageurs, sécheresses caniculaires, tempêtes). C'est une condition clé de la contribution des forêts à la compensation des émissions de CO_2 ;
- de la réduction des pressions s'exerçant sur les écosystèmes, par exemple l'***artificialisation des sols,*** pour maintenir leur potentiel de séquestration ;
- de la restauration du carbone dans les sols, en particulier agricoles.

Un effort considérable reste à faire sur la baisse des émissions importées

Les émissions importées sont générées à l'étranger pour produire les biens et services que nous consommons en France. Elles constituent la majorité de l'***empreinte carbone*** de la France et baissent moins vite que les émissions territoriales.

L'empreinte carbone de la France est 1,5 fois supérieure aux émissions territoriales.

La troisième Stratégie nationale bas-carbone fixe un objectif de réduction de l'empreinte carbone de la France. En étant le premier État à se fixer un objectif sur l'empreinte, la France donne ainsi un signal fort.

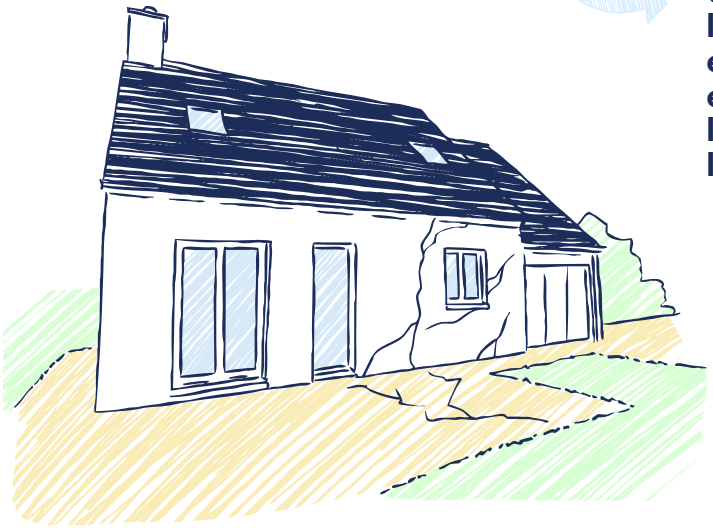
Réduire les émissions importées implique de :

- cibler les produits et services importés les plus émetteurs : transport aérien international, matériaux de construction (ciment, acier), produits alimentaires, numérique, produits agricoles;
- baisser les importations d'énergies fossiles.

La France n'est pas prête à faire face aux impacts du changement climatique

Les infrastructures, l'aménagement du territoire, la gestion des forêts et des sols, les activités économiques ont été pensées et développées dans un climat qui n'existe plus et ne reviendra pas. Se préparer à un climat différent, aujourd'hui et dans l'avenir, implique de **s'appuyer sur les connaissances scientifiques** et de tenir compte de toutes les prévisions disponibles.

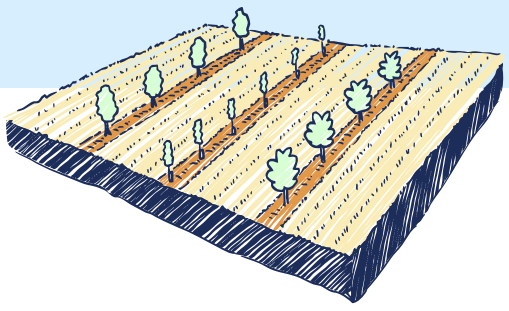
Les politiques d'adaptation mises en œuvre actuellement en France sont insuffisantes pour contenir l'aggravation des impacts dans un climat qui change rapidement.



Un changement d'échelle dans l'ampleur, la portée et la vitesse de mise en œuvre des politiques d'adaptation est nécessaire pour améliorer la résilience de la France et protéger les populations.

Mieux agir face au changement climatique est aussi bénéfique pour la santé, la qualité de vie et l'économie

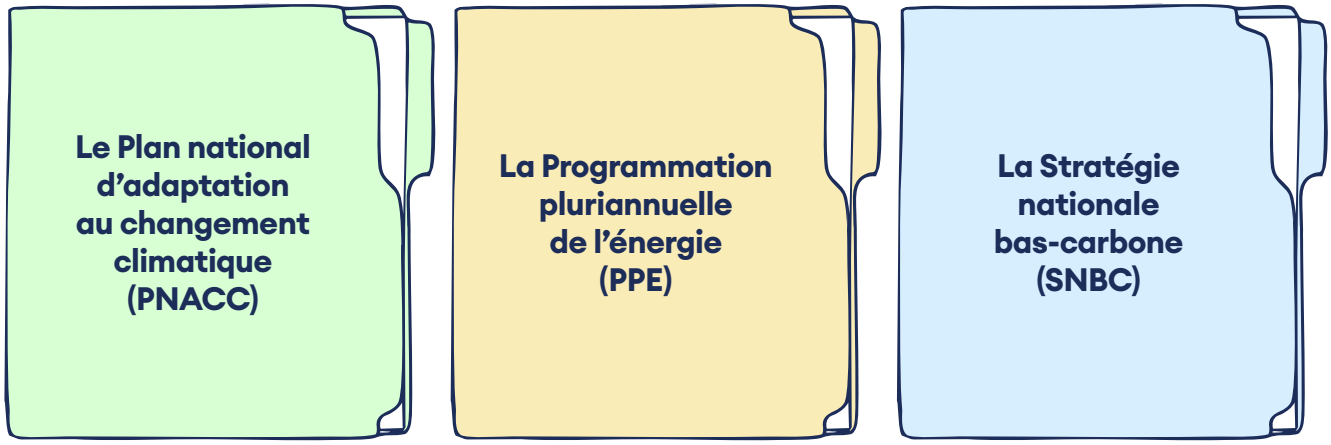
- **Amélioration de la santé physique et mentale et de la qualité de vie :** des bâtiments bien conçus, rénovés et entretenus peuvent protéger de la chaleur. Les solutions fondées sur la nature comme la végétalisation peuvent également réduire l'impact des vagues de chaleur, améliorer la qualité de l'air et la santé mentale.
- **Réduction de la précarité énergétique :** la rénovation thermique réduit les dépenses énergétiques des ménages.
- **Réduction des inégalités,** lorsque les politiques d'adaptation en tiennent compte dès leur conception.
- **Création d'emplois locaux et renforcement de la compétitivité des entreprises :** une action climatique claire et stable permet aux acteurs économiques de se projeter, de former et d'investir.
- **Limitation des pertes agricoles :** le développement de l'agro-écologie, des haies, de l'agroforesterie et de la restauration des sols limite les risques de pertes de rendement pour l'agriculture et améliore la rétention d'eau.



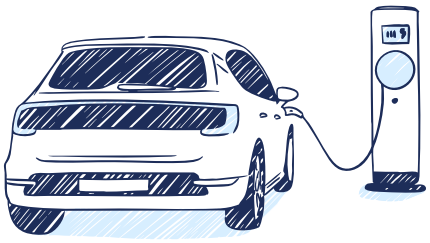
L'action climatique de la France a progressé, mais doit être renforcée à court terme

Trois plans à renforcer pour atteindre la neutralité climatique en 2050

Pour atteindre la neutralité climatique en 2050, la France a adopté un cadre réglementaire qui permet d'agir sur l'adaptation au changement climatique et sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Ce cadre repose sur trois textes :



Ces textes stratégiques sont mis à jour tous les cinq ans. En 2025 et 2026, la troisième version de chacun d'eux a été publiée. C'était indispensable pour donner de la visibilité aux acteurs économiques et aux territoires, et leur permettre d'investir dans la transition écologique. L'enjeu concerne maintenant le renforcement et la mise en œuvre complète de ces textes.



Pour assurer une action à la hauteur des enjeux, le HCC souligne la **nécessité de renforcer ces plans, notamment par des moyens financiers, des objectifs pour les jalons intermédiaires (en 2040, par exemple) compatibles avec la cible 2050, et un plan clair pour sortir des énergies fossiles.**

Par ailleurs, les **affaiblissements de dispositifs liés aux enjeux climatiques** introduits lors des débats parlementaires en 2025 et en début d'année 2026 constituent une alerte (reculs sur la gestion intégrée de l'eau et sur l'artificialisation des sols).

Un nouveau plan d'électrification

En plus de ces trois textes, le gouvernement a publié un plan d'électrification. Il permet de consolider un levier essentiel de décarbonation et de souveraineté : l'électrification des usages. Son déploiement doit être poursuivi en précisant les financements consacrés et la territorialisation de son plan.

À court terme, comment renforcer l'action climatique de la France ?



1. Garantir une transition juste

- Mieux identifier les ménages précaires énergétiquement, très dépendants des énergies fossiles et contraints financièrement, pour les accompagner dans la transition via des aides ciblées (MaPrimeRénov', éco-PTZ...).
- Améliorer le diagnostic des vulnérabilités face aux risques climatiques et en tenir compte afin de garantir un accès à l'adaptation pour tous.



2. Changer d'échelle dans les politiques d'adaptation

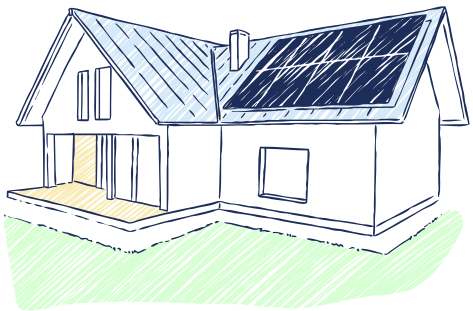
- Rendre explicites les choix d'adaptation et élaborer des principes d'arbitrage permettant d'anticiper des pertes et dommages en tenant compte des ***limites d'adaptation.***
- Renforcer les plans d'adaptation nationaux, régionaux et locaux pour éviter les risques de ***maladaptation*** attachés aux réponses incrémentales et technologiques.

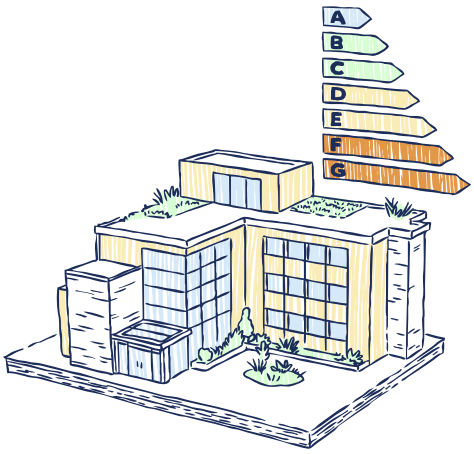
PAR EXEMPLE :

privilégier le stockage ou la réutilisation de l'eau peut aggraver les risques de pénurie en cas de sécheresse pluriannuelle si cela ne va pas avec l'encouragement des mesures d'efficacité ou de sobriété.

3. Accélérer la mise en œuvre des politiques d'atténuation

- Associer à la SNBC 3 une feuille de route opérationnelle renforçant les investissements et garantissant la stabilité des dispositifs.
- Encadrer la publicité sur les modes de consommation carbonés.





4. Doubler les investissements bas-carbone et diviser par deux les investissements carbonés d'ici à 2030

- Acter une trajectoire pluriannuelle de financement public pour les mesures d'atténuation et d'adaptation.
- Dimensionner le ***Fonds vert*** de façon à permettre aux collectivités locales de mettre en place des actions prioritaires d'adaptation.
- Renforcer l'intégration de la transition écologique dans la prochaine loi de programmation des finances publiques.

À moyen terme : transformer les politiques climatiques pour atteindre la neutralité carbone et la résilience en 2050



Les politiques climatiques actuelles sont insuffisantes pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et éviter une forte aggravation des risques climatiques. Le HCC a donc proposé des orientations structurantes pour faire évoluer les politiques climatiques d'ici à 2030.

Elles concernent :

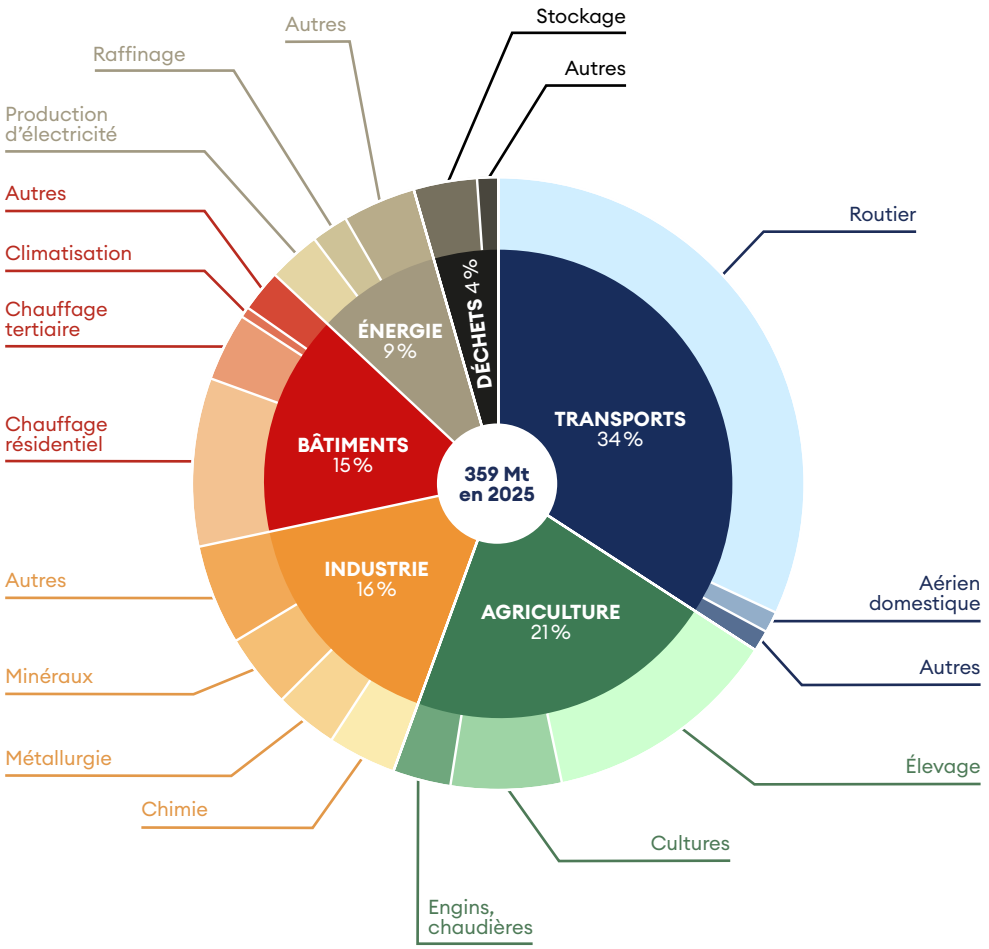
- les enjeux sociaux et économiques,
- l'investissement et l'innovation,
- la gouvernance.

1. **Renforcer l'adaptation et la solidarité nationale** face au changement climatique.
2. **Engager l'ensemble des ménages dans la transition écologique** en la rendant accessible à tous.
3. Lorsque les prix des énergies flambent, **protéger les ménages précaires et contraints,** et investir dans les alternatives.
4. **Construire un système alimentaire** résilient, juste et bas-carbone.
5. **Encourager les investissements des ménages et des entreprises** dans les solutions bas-carbone en leur garantissant une meilleure visibilité sur les prix de l'électricité décarbonée.
6. **Rendre rentables les investissements privés** de transition par le ***signal-prix,*** les garanties publiques et les contractualisations de long terme.
7. **Renforcer la souveraineté** sur les technologies décarbonées et **construire une politique industrielle, commerciale et scientifique européenne** cohérente avec celle-ci.
8. **Inclure la capacité d'agir,** fonction du patrimoine et des revenus, dans les principes du financement des politiques climatiques.
9. **Consolider le cadre juridique français** pour mieux atteindre l'objectif de neutralité carbone.
10. **Construire une doctrine de planification pluriannuelle** traduisant une vision de long terme partagée.
11. **Renforcer l'évaluation indépendante des politiques climatiques par le HCC** et la Cour des comptes, y compris sur le suivi de la programmation budgétaire.



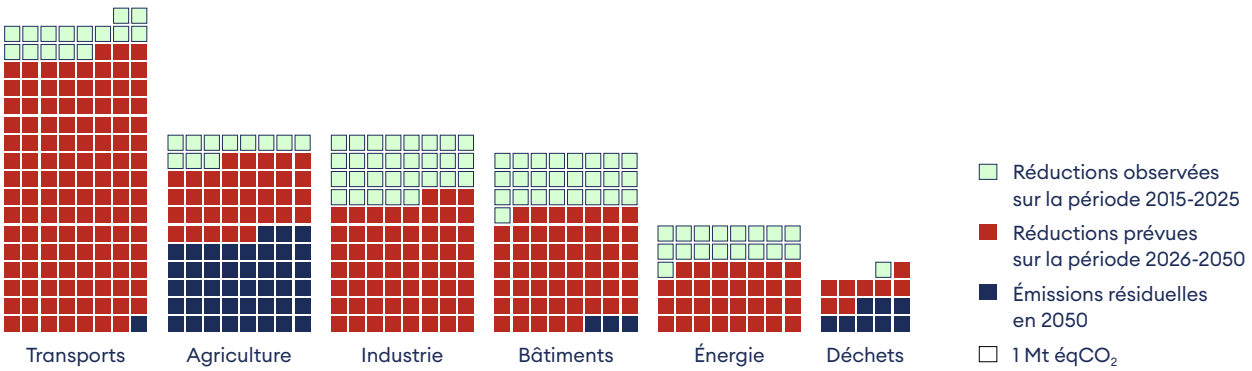
Dans quels secteurs faut-il accélérer ?

Vue d'ensemble des émissions brutes de gaz à effet de serre en 2025 en France

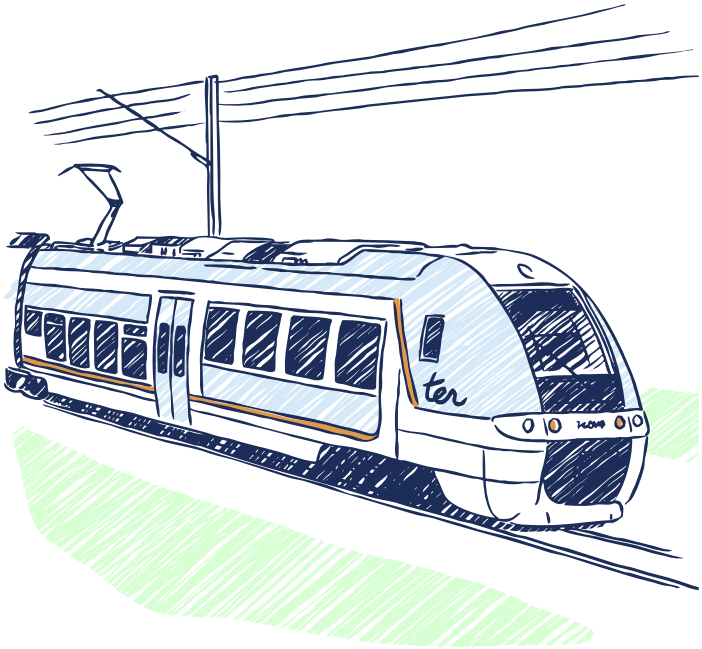


Source : Citepa (2026)

Réductions d'émissions prévues dans la SNBC 3



Source : HCC, d'après DGEC, 2026



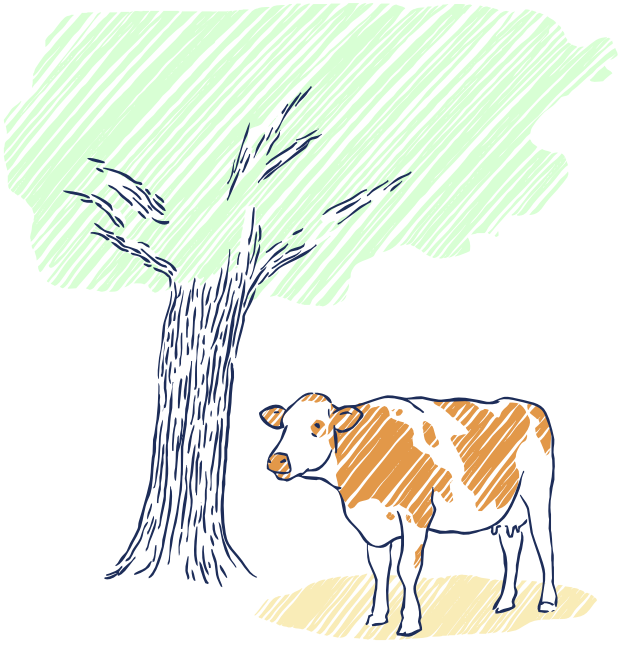
Transports

Les émissions des transports ont baissé de 1,9 % entre 2024 et 2025 (contre 1,2 % en 2023-2024).

Les émissions des transports baissent depuis plusieurs années, mais à un rythme insuffisant : une forte accélération de la baisse est nécessaire.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

- → **Garantir par un financement public les investissements nécessaires à la modernisation et à la régénération du réseau ferroviaire.**
- → **Adopter un moratoire sur l'augmentation des capacités des aéroports français pour maîtriser la hausse du trafic aérien.**



Agriculture et alimentation

Les émissions de l'agriculture ont baissé de 1,3 % entre 2024 et 2025 (contre 0,7 % en 2023-2024).

Les retards accumulés dans la transition du secteur n'ont pas permis de protéger les acteurs face aux chocs (canicules et conflits géopolitiques). Les politiques agricoles et alimentaires doivent être mises en cohérence avec les objectifs socio-économiques mais aussi climatiques et tenir compte des enjeux de santé.

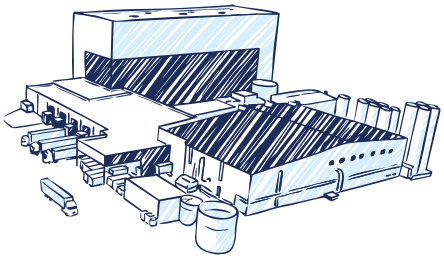
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

- → **Organiser sans délai la sobriété hydrique en agriculture et les concertations pour la gestion collective de l'eau.**
- → **Assurer que les décisions et actions issues des conférences de souveraineté alimentaire seront cohérentes avec les objectifs et orientations de la SNBC 3.**

Industrie

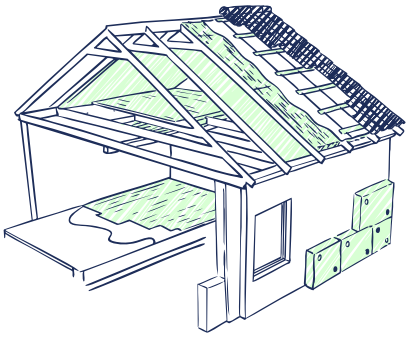
Les émissions de l'industrie ont baissé de 5,2 % entre 2024 et 2025 (contre 3,6 % en 2023-2024).

Le secteur poursuit et accentue la baisse de ses émissions (en partie due à la baisse de production). Il faut stabiliser et renforcer la mise en œuvre des projets de décarbonation et les activités de recherche et d'innovation.



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

- → **Identifier les technologies, filières, projets et partenaires essentiels à l'émergence des filières de décarbonation en France.**
- → **Expertiser l'impact de la décarbonation industrielle sur l'emploi dans les territoires concernés.**



Bâtiments

Les émissions des bâtiments ont baissé de 2,1 % entre 2024 et 2025 (contre 1,6 % en 2023-2024 et 8,9 % en 2022-2023).

Le secteur a ralenti sa baisse d'émissions en 2024 et 2025. Des efforts doivent se poursuivre, notamment en matière de rénovation énergétique et d'électrification du chauffage.

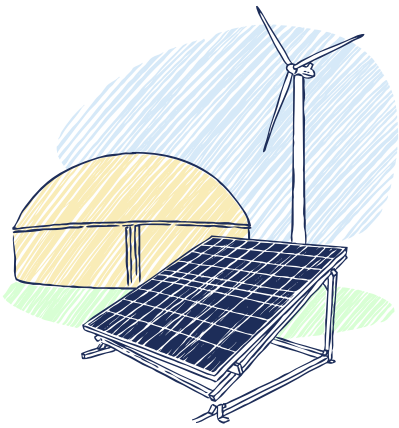
PRINCIPALE RECOMMANDATION DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

- → **Définir une trajectoire pluriannuelle de soutien public aux rénovations globales dans les dispositifs d'accompagnement en priorisant les ménages en précarité énergétique.**

Énergie

Les émissions du secteur de l'énergie ont augmenté de 0,6 % entre 2024 et 2025 (contre une baisse de 15,1 % en 2023-2024).

Alors que les émissions du secteur baissaient à un rythme important depuis 2015, en 2025 elles atteignent un plateau. Les réductions d'émissions à venir seront d'autant plus difficiles qu'elles sont liées à la décarbonation d'autres secteurs.



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

- → **Consolider la stratégie de sortie des énergies fossiles.**
- → **Renforcer les actions engagées depuis 2022 concernant la sobriété pour y intégrer davantage de mesures structurelles (par exemple, les mesures d'aménagement urbain, la ville du quart d'heure, les mesures de maîtrise de la demande).**

Les accords internationaux et les objectifs européens : des leviers décisifs pour réussir la transition



Que s'est-il passé depuis la signature de l'Accord de Paris ?

L'***Accord de Paris*** a permis de ralentir la hausse des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Mais les efforts restent encore insuffisants pour limiter le réchauffement nettement sous 2 °C, un seuil qui a été défini pour éviter des risques intolérables du changement climatique.

Des dynamiques ont été enclenchées au niveau mondial :

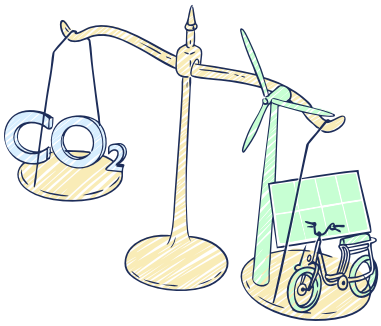
- l'électricité se décarbone de plus en plus ;
- l'électrification des usages progresse rapidement.

Des points d'attention nécessitent des efforts :

- le système alimentaire reste en retard. Les émissions agricoles continuent de croître, la surconsommation de protéines animales se poursuit dans les pays riches et plus de 15 % des énergies fossiles mondiales sont consommées par le système alimentaire ;
- l'intelligence artificielle fait émerger de nouveaux besoins (demande d'électricité des centres de données *(data centers)*, concurrence pour les ressources, financements).

Avec le Pacte vert européen, l'Union européenne s'est dotée de règles ambitieuses pour lutter contre le changement climatique, mais celles-ci sont progressivement remises en cause.

Au cœur de ce dispositif : le marché européen du carbone, qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en permettant à l'économie de continuer à se développer.



Il est toujours possible de limiter fortement le réchauffement mondial, mais cela nécessite d'accélérer les efforts de décarbonation.

Le 23 juillet 2025, la Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif historique affirmant que les États ont des obligations contraignantes en vertu du droit international pour lutter contre le changement climatique.

Maintenir un cadre européen stable est indispensable pour réussir la transition climatique

Garder un cap clair et stable sur la transition climatique est essentiel pour permettre aux entreprises et aux investisseurs de savoir où va l'Europe, pour encourager l'innovation et pour renforcer la compétitivité de l'Union européenne dans une économie mondiale qui se décarbone.

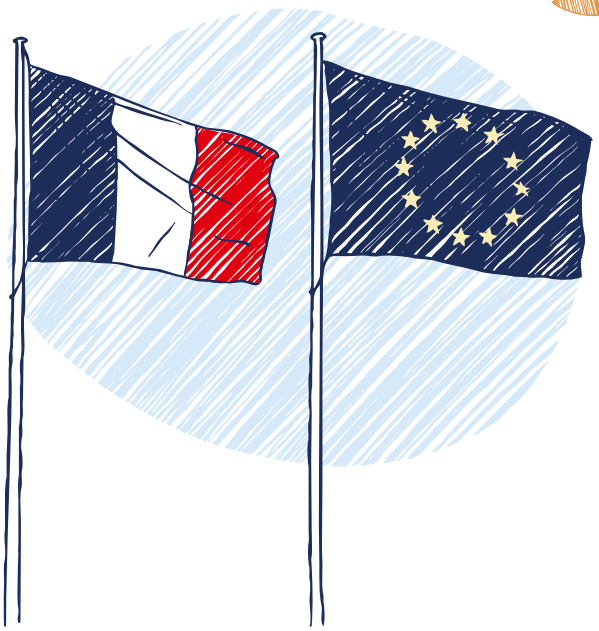
Afin de continuer à réduire les émissions de manière crédible, l'Europe doit maintenir des règles cohérentes et solides et s'assurer que ses politiques et ses financements vont dans le même sens que ses objectifs climatiques.

À l'international, de nouvelles formes de coopération doivent émerger

La France a un rôle à jouer pour défendre une action climatique ambitieuse dans les négociations internationales et relancer sa diplomatie climatique autour des principes de solidarité et de justice.

Dans un contexte international de plus en plus fragmenté, il est nécessaire de trouver de nouvelles façons de coopérer entre pays.

La France et l'Union européenne peuvent notamment renforcer les coopérations sur des sujets concrets, comme la sortie progressive des énergies fossiles, le partage de technologies et d'innovations, ou encore l'accompagnement des pays dans une transition juste.



Elles doivent également continuer à soutenir les pays en développement face aux impacts du changement climatique, dans leurs efforts d'adaptation.

Glossaire

Accord de Paris

Traité international juridiquement contraignant en matière de changement climatique, l'Accord de Paris a été adopté sous la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 1992) par 95 pays et l'Union européenne, lors de la COP21, le 12 décembre 2015, et est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et le plus proche possible de 1,5 °C.

Adaptation

Ensemble d'actions susceptibles d'aggraver le risque de conséquences néfastes liées au climat, d'accentuer la vulnérabilité face aux changements climatiques ou de dégrader les conditions de vie actuelles ou futures. (Giec).

Artificialisation des sols

Altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

Atténuation

Ensemble des actions visant à réduire les causes du changement climatique, notamment en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Émissions brutes

Émissions anthropiques de gaz à effet de serre émises sur le territoire, hors prise en compte des absorptions par les puits de carbone liés aux activités humaines (HCC).

Émissions nettes

Obtenues en faisant la différence entre les émissions brutes et les absorptions de CO_2 par les puits de carbone, liés aux activités humaines, du territoire (HCC).

Empreinte carbone

Représente les émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation et des importations d'un pays.

Exposition

Présence de personnes, de biens économiques, sociaux ou culturels, d'espèces ou d'écosystèmes, de services et de ressources environnementales, ou d'infrastructures dans des lieux et des environnements qui pourraient être affectés négativement par le changement climatique.

Fonds vert

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds vert », soutient les collectivités locales et leurs partenaires dans leurs investissements au service de la transition écologique à l'échelle locale.

Limites d'adaptation

Seuils au-delà desquels les sociétés humaines, les écosystèmes ou les activités économiques ne peuvent plus faire face aux impacts du réchauffement climatique sans subir de dommages majeurs, irréversibles ou intolérables.

Maladaptation

Actions qui peuvent entraîner une augmentation des risques climatiques, notamment par le biais d'une augmentation ou d'un transfert de vulnérabilité au changement climatique, d'une diminution du bien-être, d'une augmentation des inégalités ou d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, à présent ou à l'avenir. La maladaptation est généralement une conséquence involontaire.

Neutralité carbone

Équilibre entre les émissions et les absorptions de CO_2 générées par les activités humaines.

Puits de carbone

Réservoir naturel ou artificiel qui absorbe et stocke le carbone de l'atmosphère, grâce à des mécanismes physiques et biologiques (forêts, océans...).

Retrait-gonflement des argiles (RGA)

Phénomène se manifestant par des variations du volume d'eau contenu dans un sol argileux au niveau des fondations d'une maison. Sec, le sol se rétracte ; humide, il gonfle. Ces variations peuvent entraîner l'apparition de désordres endommageant ainsi les maisons individuelles.

Signal-prix

Information transmise par le prix d'un bien ou d'un service qui oriente les choix et les comportements des consommateurs et des producteurs.

Vulnérabilité

Propension ou prédisposition à être affecté de manière négative. La vulnérabilité englobe une variété de concepts et d'éléments, notamment la sensibilité aux impacts et le manque de capacité à faire face et à s'adapter.



Qu’est-ce que le Haut conseil pour le climat ?

Le Haut conseil pour le climat est un organisme indépendant chargé d’évaluer l’action publique de la France, l’efficacité des politiques en matière de climat et leur cohérence avec les engagements européens et internationaux de la France, en particulier l’Accord de Paris, l’atteinte de la neutralité carbone en 2050 et le respect des budgets carbone de la France. Il a été créé en 2019 par la loi relative à l’énergie et au climat.

Présidé par M. Jean-François Soussana depuis juin 2024, le Haut conseil pour le climat est composé de 13 membres choisis pour cinq ans en raison de leur expertise scientifique, technique et économique dans les domaines des sciences du climat et des écosystèmes, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de l’adaptation et de la résilience face au changement climatique.

Le Haut conseil pour le climat dispose d’un secrétariat qui assure, sous l’autorité de son président, le suivi et l’organisation des travaux, en particulier la préparation et la rédaction des documents de travail et des publications du HCC et l’organisation de la communication.

HAUT CONSEIL
pour le CLIMAT



Retrouvez nos publications sur :
www.hautconseilclimat.fr

Suivez-nous :
@hautconseilclimat
@hc-climat.bsky.social
Haut conseil pour le climat